

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 12 AVRIL 2018

COMPTE RENDU

MAIRIE D'ORAISON



N° 1

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

POINTAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIRS
YATOO NOO NOO NOO		_		
VITTENET Michel	+			
BEGNIS Michèle	+			
FERRIGNO Gérard	+			
MOSCONI Marie-Christine	+			
MANTEAU Gérard	+			
FRANCOIS Jacqueline	+			
BENAITON Jean-Marie	+			
BECHINI Jeanne	+			
LAZAUD Gérard		+		G. Manteau
COTTON Yvon	+			
SAULNIER Monique	+			
ROSIQUE Gérard	+			
LE MESTRE Françoise		+		
MAURICE Gérard	+			
PROUST Catherine				
HERMENT Elise	+			
BERNARD Martial	+			
NOEL François	+			
LETELLIER Virginie	+			
VALENTI Mathilde			+	
BONNAFOUX Angélique			+	
KADI Fathi			+	
BRUN Gérard	+			
PAPEGAEY Bruno	+			
MARTINEZ Annie	+			
AUBERT Ghislaine	+			
BRUN Gérard JL	+			
VALENTI Paola	+			
VIGNERIE Dominique	+			
TOTAUX	24	2	3	1

<u>DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Gérard Ferrigno

Nom Prénom LAZAUD giral Adresse ORAISON

Monsieur le Maire,

Signature

12/04/2018

ORDRE DU JOUR

OBJET
 Pointage des conseillers municipaux présents, absents ou excusés Désignation du secrétaire de séance Approbation de l'ordre du jour Approbation compte rendu de séance conseil municipal du 22/03/2018 Liquidation séance du conseil municipal du 22/03/2018 Compte-Rendu d'activités
 Vote des taux des taxes locales Subventions aux associations Subventions à la caisse des écoles, au CCAS Budget primitif 2018 – Commune : Budget principal – Caveaux Budget primitif 2018 – Caisse des écoles Tableau des effectifs des emplois permanents 2018 Tableau des emplois non permanents 2018 Durée d'amortissement des subventions d'équipement Durée d'amortissement des plantations Vente de la parcelle ZK 248 la Grande Bastide à la SAS Mellone Investissement Garantie d'emprunt pour le projet de 23 logements sociaux sur le terrain de la Grande Bastide Délibération annuelle relative au stock foncier détenu par l'EPF PACA Acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée G n° 637 Aménagement du carrefour giratoire du Revest – convention entre le conseil départemental, la communauté d'agglomération DLVA et la commune d'Oraison Adhésion au groupement de commandes pour la passation des marchés de services de télécommunications

N° 3	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
12/04/2018	
	RAPPORTEUR : Monsieur le Maire
	<u>OBJET</u> : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
	Monsieur le Maire demande d'approuver l'ordre du jour tel qu'il est présenté.
	<u>DISCUSSION</u> : Néant
	DECISION PRISE ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
12/04/2018	
	RAPPORTEUR: Monsieur le Maire OBJET: APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/03/2018
	Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ou de lui faire part des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 22/03/2018.
	<u>DISCUSSION</u> : Néant
	DECISION PRISE ADOPTE A L'UNANIMITE

n N°	5
------	---

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

<u>OBJET</u>: LIQUIDATION DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/03/2018

Débat d'orientations budgétaires : affaire réglée

Approbation compte de gestion 2017 – commune : budget principal

budget caveaux : affaire réglée

Compte administratif 2017 – commune : budget principal : affaire réglée Compte administratif 2017 – commune : budget caveaux : affaire réglée Approbation compte de gestion 2017 – caisse des écoles : affaire réglée

Compte administratif 2017 – caisse des écoles : affaire réglée

ONF – Programme 2018 : affaire réglée

Aménagement de sécurité rue Elie Louis Julien – Demande de subvention au Département au titre des amendes de police : affaire en cours Réhabilitation du bâtiment 3 allée Romain Selsis – Demande de subvention auprès du Département et de la DLVA : affaire en cours Nom de la Région – Avis du conseil municipal : affaire réglée

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

OBJET: COMPTE RENDU D'ACTIVITES

ADMINISTRATION GENERALE

- → 20/03/2018 : conseil d'agglomération DLVA
- → 22/03/2018 : commission communale des impôts
- → 26/03/2018 : bureau DLVA
- → 29/03/2018 : réunion sur les baux ruraux
- \rightarrow 30/03/2018 : CAP centre de gestion
- → 04/04/2018 : conseil d'agglomération DLVA

CCAS

13/03/2018 : Réunion préparation fête de l'hippodrome.

17/03/2018 : Fête du Printemps. 19/03/2018 : Copil épicerie sociale

27/03/2018: Conseil d'administration CCAS

04/04/2017 : Commission d'attribution des logements

H2P Manosque

MANIFESTATIONS

- → 24 mars : Concert à l'église San Brancaï
- → 25 mars : Match de foot Stade Sauvecane
- → 31 mars : Concert Eden District Blues
- → 6 avril : Théâtre Lumière d'étoiles
- → 7 avril : Bal costumé ABC des Arts
- **→** 8 avril :
 - Vide greniers ASPA
 - o Match Handball
 - o Match de foot Stade Sauvecane

12/04/2018

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

OBJET: Vote des taux des taxes locales

Les recettes fiscales directes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) représentent une recette essentielle pour les collectivités locales.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les taux suivants pour 2018 :

		2018		
	Pour mémoire taux 2017	Bases prévisionnelles	Taux	Produit
TAXE HABITATION	10,02%	7 447 000	10,02	746 189
FONCIER BATI	26,48%	7 289 000	26,48	1 930 127
FONCIER NON BATI	60,59%	90 600	60,59	54 895
TOTAL				2 731 211

DISCUSSION: Néant

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

RAPPORTEUR: Madame Mosconi

OBJET: Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer des subventions de fonctionnement aux différentes associations comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Monsieur le Maire rappelle que les subventions ne peuvent être versées qu'à condition que l'association ait fourni tous les justificatifs demandés (assurance, RIB, n° SIRET...)

Les subventions inférieures à 1.500 € sont versées en une fois, les autres sont versées en deux fois ou suivant les conditions stipulées dans les conventions.

Une convention doit être obligatoirement établie entre l'association et la commune si la subvention attribuée est supérieure à 23.000 € ou si elle est destinée à l'organisation d'une manifestation particulière.

DISCUSSION:

M. Brun demande s'il pourrait avoir le détail de la subvention du comité des fêtes.

M. le Maire répond que la subvention est globale. Par contre le comité des fêtes pourra vous donner son programme.

Mme Mosconi ajoute qu'ils ont un prévisionnel mais à ce jour ils n'ont pas signé tous leurs contrats. Elle s'engage à fournir à M. Brun le rapport de 2017.

Mme Valenti demande comment les activités des associations sont évaluées ?

Mme Mosconi précise qu'elle rencontre les associations tout au long de l'année et qu'elle suit leurs programmes.

M. le Maire ajoute que la subvention n'est pas toujours liée aux activités proposées. Elle permet aussi d'alléger les charges de fonctionnement.

Mme Valenti indique qu'en commission, les membres avaient attribué au rugby une subvention de 3 000 € au regard de leurs bons résultats et elle ne comprend pas pourquoi elle a été diminuée. De ce fait la différence avec le foot reste importante.

Mme Mosconi précise que le rugby reçoit une subvention de 1800 € de Manosque et que le foot a plus du double de licenciés.

M. le Maire ajoute que lors de sa création, les membres de l'association de rugby avaient assuré qu'ils avaient juste besoin d'un terrain et qu'ils de demanderaient pas de subvention.

Mme Mosconi informe que la subvention a été sollicitée à partir de la création de l'école de rugby pour les jeunes. Le club est allé à Milan avec les jeunes et il n'a pas sollicité de subvention exceptionnelle comme l'an dernier ce qui prouve que leurs finances sont saines.

Mme Vignerie estime que la réflexion est à contre sens : le club a de bons résultats, il s'occupe des enfants, ils ont assumé le paiement d'un loyer et on ne les aide pas au regard de tout cela. La commission souhaitait les encourager.

- M. le Maire précise que la commission n'a pas de pouvoir décisionnaire et après son avis il y a l'aspect budgétaire.
- M. Ferrigno ajoute que le club de rugby est une entente avec d'autres communes : Manosque, Gréoux, Vinon donc les licenciés viennent aussi de ces communes alors que le foot n'est qu'oraisonnais.

Mme Bégnis regrette aussi que la subvention à l'amicale du personnel soit diminuée.

DECISION PRISE

ADOPTE PAR 18 POUR – 3 CONTRE (Valenti-Vignerie-Brun)

Et 4 ABSTENTIONS (Aubert-Brun-Papegaey-Martinez)

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Association ·	Subvention 2018
ADMR	4 000
ADCAO - Commerçants et artisans	1 000
Amicale des Donneurs de sang	200
Amicale du personnel	3 500
Amis de la Région de RIVNE	100
Banque Alimentaire	500
Comité des Fêtes	12 000
Dansez Passion	100
Destination Jeunesse	1 000
Ecole de Judo d'Oraison	3 200
Fête de l'amande à Oraison	2 000
FNACA	280
Gaule Oraisonnaise	1 000
Hand ball	1 000
Hand ball - dix ans du Club	500
Handicap évasion	200
Karaté Club Oraison	400
Klac Dance	100
La Foulée	1 000
Les passionnés de la route	500
Ludinamite	100
Oraison Sport	9 500
Oraison Tennis de Table	500
Para Provence	150
Pas Sage	1 000
Pieds tanqués	800
Rancure	200
Restos du Coeur	3 000
Rugby	2 000
Société Hippique	2 000
Street Devils Roller Hockey	500
TCDV (vélo)	500
Tennis Club Oraison	1 000
Ufolep 04 - Triathlon	4 000
Univers Savate	500

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

OBJET: Subventions à la caisse des écoles, au CCAS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer les subventions suivantes :

CAISSE DES ECOLES:

Subvention de fonctionnement : 50 000 €

DISCUSSION: Néant

DECISION PRISE ADOPTE A L'UNANIMITE

CCAS:

Subvention de fonctionnement : 20 000 €

<u>DISCUSSION</u>: Mme François précise qu'il y a une petite baisse mais que celle-ci n'impactera pas les actions.

DECISION PRISE
ADOPTE PAR 24 POUR et 1 ABSTENTION (Valenti)

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

<u>OBJET</u>: Budget primitif 2018 – Commune: Budget principal – Budget Caveaux

BUDGET PRINCIPAL

• Le budget de fonctionnement qui vous est proposé s'élève à la somme totale de 7 107 860 euros.

Ci-joint le détail dans les documents ci-joint.

On peut constater que malgré les annonces, les dotations de l'Etat sont à nouveau en baisse de près de 20 000 €.

• En investissement, il est prévu notamment de continuer les travaux de l'église, de réaliser la 1^{ère} tranche du cheminement doux vers la Grande Bastide et de réhabiliter 2 bâtiments communaux.

DISCUSSION:

Mme Vignerie ne retrouve pas dans le budget l'augmentation annoncée de 2,2 % des charges à caractère général.

M. le Maire indique que l'augmentation concernait les dépenses réelles de fonctionnement (il y a une erreur dans le libellé des orientations budgétaires). Il s'agit d'un coefficient et pas d'un pourcentage et celui-ci est en réalité de 1,08.

Mme Valenti estime que l'augmentation des frais de nettoyage des locaux est très importante.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une estimation.

Mme Bégnis ajoute que jusqu'à présent les sociétés de nettoyage interviennent pour les vitres et Giai Miniet. On souhaiterait également leur confier le nettoyage de l'école élémentaire car en cas de maladie nous avons des difficultés pour recruter du personnel.

On pourra par contre leur proposer le personnel dont les contrats s'arrêtent.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit de travaux pénibles, pas motivants et le personnel tourne beaucoup. On va ainsi pouvoir comparer avec l'intervention d'une entreprise en terme de coûts et d'efficacité.

Mme Valenti confirme qu'effectivement il s'agit de travaux pénibles et on reporte le problème sur les employés des entreprises. Les prix qui sont tirés le sont au détriment du personnel.

Mme Aubert indique qu'il manque le montant de l'épargne brute.

M. le Maire explique que le budget ne peut être en excédent.

Le budget d'une collectivité locale doit être voté en équilibre. Il s'agit d'un des principes de la comptabilité publique.

Mme Aubert insiste en disant qu'elle n'a pas le résultat.

M. le Maire lui précise que le résultat a été voté lors du précédent conseil.

Mme Aubert veut connaître l'état de la dette.

M. le Maire lui indique que le tableau est joint en annexe.

Mme Aubert veut savoir le plafond autorisé des subventions.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de plafond. Dans une opération de réalisation de logements sociaux, la collectivité peut apporter le foncier, des subventions, des garanties d'emprunt.

Mme Valenti demande si rien ne sera fait sur le carrefour de Revest en 2018.

M. le Maire lui précise que normalement les travaux sont prévus pour 2019 mais on attend depuis 1994!

Mme Vignerie ne retrouve pas dans les recettes la vente des immeubles à H2P.

M. le Maire lui précise que cette somme était en recettes sur le budget 2017.

Mme Vignerie estime que payer 20 000 € pour un site internet est très cher.

M. le Maire lui explique qu'on essayera de retenir une proposition moins élevée et que dans cette somme il y a aussi l'acquisition des noms de domaine : oraison.fr et oraison.com

Budget Principal

DECISION PRISE ADOPTE PAR 18 POUR – 4 CONTRE (Valenti-Vignerie-Brun-Aubert) Et 3 ABSTENTIONS (Brun-Martinez-Papegaey)

Budget caveaux



BUDGET PRIMITIE 2018

Budget principal

page 1	Vue d'ensemble par chapitres	
page 2 & 3	Dépenses de fonctionnement par articles	
page 4 & 5	Recettes de fonctionnement par articles	
page 6 à 9	Dépenses d'investissement - détail	
page 10	Recettes d'investissement - détail	
page 11	Etat de la dette	

Budget caveaux

page 12	Vue d'ensemble et détail	
pube 12	vue a ensemble et detail	

BUDGET PRINCIPAL 2018

Vue d'ensemble par chapitres

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DE			

Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 575 969,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 015 200,00
65	Autres charges de gestion courante	460 292,00
66	Charges financières	155 000,00
67	Charges exceptionnelles	600,00
68	Dotation aux provisions semi-budgétaire	5 000,00
014	Atténuation de produits	80,000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	220 423,00
023	Virement à la section d'investissement	595 376.61
	Total Dépenses de fonctionnement	7 107 860.61

RECETTES

Chap.	Libellé	Montant
002	Résultat antérieur reporté	907 968,82
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	619 283,00
73	Impôts et taxes	4 206 712,00
74	Dotations et participations	1 235 646.00
75	Autres produits de gestion courante	15 415,00
76	Produits financiers	46,79
77	Produits exceptionnels	8 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	59 576,00
013	Atténuations de charges	10 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	45 213,00
	Total Recettes de fonctionnement	7 107 860,61

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap.	Libellé	RAR	BP	Total
020	Dépenses imprévues	1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	PROPERTY DESCRIPTION	lotal
16	Emprunts et dettes assimilées		445 150,00	445 450 00
20	Immobilisations incorporelles	56 891,60	73 874,00	445 150,00 130 765,60
204	Subventions d'équipement versées		160 000,00	160 000,00
21	Immobilisations corporelles .	108 070,62	911 719.00	1019 789,62
23	Immobilisations en cours	543 857,41	1 755 575,00	2 299 432,41
4581	Opérations sous mandat	84 038,34	179 768,66	263 807,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		45 213,00	45 213,00
	Total Dépenses d'investissement	792 857,97	3 571 299.66	4 364 157 63

RECETTES

Chap.	Libellé	RAR	BP	Total
001	Résultat antérieur reporté	The state of the s		
021	Virement de la section de fonctionnement	10 1 10 45 ASS 14	670 207,82	670 207,82
-			595 376,61	595 376.61
024	Produits des cessions d'Immobilisations	199 600,00	140 700,00	340 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		450 000,00	
13	Subventions d'investissement	281 329,20		450 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	201 323,20	552 564,00	833 893,20
4582	Opérations sous mandat		990 150,00	990 150,00
		84 038,34	179 768,66	263 807,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		220 423.00	220 423,00
	Total Recettes d'investissement	564 967,54	3.799 190,09	4 364 157,63

BUDGET 2018 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A CONTROL OF A SECOND	W (1/2007)		2017	2018
Nat.	Libellé compte	Budgété	Réalisé	Prévisionnel
	1 - Charges à caractère général			1
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	206 700,0	0 166 244,0	2 169 900,0
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	43 320,0	0 44 991,0	
60612	ENERGIE- ELECTRICITE	195 450,0	0 189 321,0	
60621	COMBUSTIBLES	2 000,0		
60622	CARBURANTS	21 100,0		
60623	ALIMENTATION	7 250,0		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKES	1 670,0	The state of the s	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	14 850,0		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	102 550,0		73 765,00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	13 200,0		23 400,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	8 700,0		25 400,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	14 000,0		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	45 070,0		
511	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	-		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	23 600,0	***************************************	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	9 000,00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	35 117,00		The state of the s
51521	TERRAINS	- 0,00	Control of the contro	
515221	BATIMENTS PUBLICS	40 320,00		47 970,00
515228	AUTRES BATIMENTS	16 670,00		35 730,00
515231	VOIRIES	14 500,00	0.00	
		78 000,00		126 300,00
515232	RESEAUX	5 500,00	1.740,00	
51524	BOIS ET FORETS	0,00	0,00	
51551	MATERIEL ROULANT	26 500,00	28 912,25	
51558	AUT.BIENS MOBILIERS	62 690,00	29 623,84	
156	MAINTENANCE	79 364,00		
5161	MULTIRISQUES	24 000,00		
168	AUTRES ASSURANCES	6 200,00		
517	ETUDES ET RECHERCHES	.10 500,00		
182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 190,00		
184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	25 100,00		
225	INDEMN.COMPTA.REGISS	1 300,00		The state of the s
226	HONORAIRES	14 450,00		
227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	47 200,00		
228	DIVERS	14 000,00		The second second
231	ANNONCES ET INSERTIONS	A CONTRACTOR OF THE PERSON NAMED IN CONT	The second second	1 660,00
232	FETES ET CEREMONIES	12 500,00		
236	CATALOGUES ET IMPRIMES	13 050,00		The second second
237	PUBLICATIONS	3 975,00		2 700,00
238	DIVERS	680,00	Principal Control of the Control of	580,00
241	TRANSPORTS DE BIENS	12 000,00	8 584,58	11 840,00
247	TRANSPORTS COLLECTIFS	100,00	22,20	1 400,00
251		12 200,00	11 775,87	12 380,00
257	VOYAGES ET DEPLACEMENTS RECEPTIONS .	1 000,00	429,02	500,00
261	The state of the s	8 400,00	8 168,93	8 400,00
262	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	11 050,00	9 856,78	10 300,00
	FRAIS/TELECOMMUNIC.	31 820,00	30 711,31	30 580,00
27	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3 250,00	710,81	1 750,00
281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	34 300,00	31 118,00	32 550,00
282	FRAIS DE GARDIENNAGE	500,00	0,00	100,00
283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	14 749,00	14 644,68	56 260,00
2876	AU GFP DE RATTACHEMENT	800,00	0,00	0,00
2878	A D'AUTRES ORGANISMES	33 100,00	31 651,35	37 450,00
88.	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	90 031,00	73 507,49	113 130,00
512	TAXES FONCIERES	39 200,00	35 127,00	25 750,00
155	TAXES-IMPOTS/VEHIC.	250,00	414,00	35 750,00
17	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	1300,00	-	500,00
1414455	Total chapitre 011		1 146,78 1 228 032,29	1 200,00
	- Otor Chaptire U11	T 530 3T0'00	1 448 U32.29	1 575 969 00

BUDGET 2018- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

100 A 110 A		TO NO ALL TENTOS AND PROPERTY.)17	2018
	Libelié compte	Budgété	- Réalisé	Prévisionnel
CONTROL OF THE PARTY OF THE PAR	012 - Charges de personnel			S
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	12 200,00	11 576,00	12 500,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	12 200,00	11 587,00	12 500,00
6336	COTISATIONS CNFPT ET CDG	56 550,00	53 898,00	56 000,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 759 630,00	1 714 385,08	1 759 000,00
64112	NBI - SFT - IR	48 730,00		
64118	AUTRES INDEMNITES	341 870,00	299 895,06	350 000,00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	427 910,00	503 439,60	520 000,00
64162	EMPLOIS D'AVENIR	88 700,00	70 247,33	53 000,00
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	131 140,00		0,00
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	11 260,00	15 116,57	
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	437 630,00	448 984,00	482 000,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	583 150,00	556 742,47	600 000,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	48 160,00		46 000,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	32 260,00	9 694,15	35 000,00
6456	VERS.FNC SUP.FAMILIA	5 250,00	5 238,00	4 000,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	7 110,00	6 659,00	7 400,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	8 800,00	8 379,23	11 000,00
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	2 660,00	2 610,00	5 000,00
	Total chapitre 012	4 015 210,00	3 864 095,00	4 015 200.00
	5 - Autres charges de gestion courante	/		
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	3 420,00	2 755,20	3 200,00
6531	INDEMNITES	105 645,00	107 979,73	108 000,00
6533	COTIS, DE RETRAITE	4 635,00	4 575,00	8 600,00
6534	COT. DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	8 050,00	8 172,00	8 200,00
6535	FORMATION	500,00	420,00	500,00
5541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00	0,00	160,00
5553 -	SERVICE D'INCENDIE	160 325,00	160 323,19	162 087,00
55548	AUTRES CONTRIBUTIONS	13 850,00	13 654,60	20 670,00
5558	AUTRES CONTRÍBUTIONS OBLIGATOIRES	5 000,00	1 105,93	3 000,00
557361	CAISSE DES ECOLES	50 000,00	50 000,00	50 000,00
557362	CCAS	24 000,00	24 000,00	20 000,00
55737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	11 153,00	11 152,84	11 200,00
55738	AUTRES ORGANISMES	3 550,00	3 533,12	3 575,00
5574	SUBV.FONCT.ASSOC.PDP	68 100,00	67 930,00	61 000,00
55888	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	800,00	1 058,16	100,00
	Total chapitre 65	460 028,00	456 659,77	460 292,00
Chapitre 60	6 - Charges financières	1	100 000,77	400 232,00
6111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	170 000,00	156 411,95	153 000,00
6112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	0,00	-2 905,80	0,00
615	INT.CPTES COUR.DE.CR	1 500,00	0,00	1 000,00
688	AUTRES	500,00	0,00	1 000,00
	Total chapitre 66	172 000,00	153 506,15	155 000,00
hapitre 67	7 - Charges exceptionnelles	1	233 300,23	133 000,00
73	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	500,00	73,50	500,00
78	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	150,00	45,70	100,00
	Total chapitre 67	650,00	119,20	600,00
hapitre 68	- Dotations aux provisions semi-budgétaires	22-76-7	223,20	000,00
875	DOT. AUX PROV. PR RISQUES	16 000,00	16 000,00	5 000,00
1	Total chapitre 68	16 000,00	16 000,00	5 000,00
hapitre 01	4 - Atténuation de produits		20 000,00	5 000,00
39115	PRELEVEMENT AU TITRE DE L'ART, 55 LOI SRU	43 750,00	43 749,00	0,00
39223	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COM.	70 969,00	66 550,00	80 000,00
	Total chapitre 014	114 719,00	110 299,00	80 000,00
hapitre 04	2 - Opération d'ordre de transfert entre section		220 223,00	50 000,00
811	DOT.IMMOB.INCOR.CORP	192 298,00	192 297,76	220 423,00
				~~~ ~~~

Nat.	III. III.	The state of the last orders of the	017	2018
	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	Budgété	Réalisé	Prévisionne
Chapitre 7	0 - Produits ds services, du domaine et ventes diverses			
70311	CONCESSION CIMETIERE	3 000,00		3 500,0
70312	REDEVANCES FUNERAIRES	1 800,00	2 162,50	2 000,0
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	8 255,00	7 955,00	8 558,0
7034	TAXES DE PESAGE, MES	1 500,00	2 355,30	
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	4 050,00	4 190,22	
70631	REDEV.SVCES SPORTIFS	20 000,00	21 775,00	21 000,0
70632	A CARACTERE DE LOISIRS	69 000,00	84 569,37	84 400,0
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES SOCIAL	135 800,00	159 008,86	155 000,0
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	216 000,00	232 560,60	236 600,0
70846	AU GFP DE RATTACHEMENT	49 550,00	49 342,60	
70875	PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	5 700,00	5 721,66	17 200,0
70876	PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	20 700,00	20 728,35	
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	500,00		100,0
	Total chapitre 70	535 855,00		619 283,0
	3 - Impôts et taxes	7.		
73111	TAXES FONCIERE ET D'HABITATION	2 688 545,00	2 684 995,00	2 731 213
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	500,00		0,00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 019 989.00	1 019 989,33	1 019 989 00
7336	DROITS DE PLACE	20 000,00		30 000,00
7338	AUTRES TAXES	14 000,00	The second secon	15 000,00
7343	TAXE SUR PYLO.ELECTR	78 812,00		80 512,00
7351	TAXE SUR ELECTRICITE	140 000,00		130 000,00
7355	TAXE ENERGIE HYDRAUL	2 000,00	1 966,05	0,00
7362	TAXES DE SEJOUR	1 089,00		0,00
7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	200 000,00	20 July 2007 1 100 100 100 100 100 100 100 100 10	200 000,00
	Total chapitre 73		4 174 334,38	4 306 713 00
Chapitre 74	- Dotations et participations	1	1 1 1 00 1,00	7 200 712,00
7411	DOTATION FORFAITAIRE	260 797,00	260 797,00	242 747 00
74121	DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 1ERE FRACTION	257 568,00	257 568,00	242 747,00
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	46 751,00		266 777,00
744	FCTVA	2 800,00	46 751,00	42 076,00
74712	EMPLOIS D'AVENIR	65 500,00	0,00	11 500,00
4718	AUTRES	40 800,00	49 986,40	23 880,00
473	DEPARTEMENTS	T15000000000000000000000000000000000000	34 981,40	0,00
478	AUTRES ORGANISMES	12 135,00	6 245,92	400,00
482	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	566 940,00	565 844,74	617 056,00
48314	DOT.UNIQUE DES COMPENS.SPECIFIQUES A LA TP	0,00	436,00	400,00
4834	ETAT-COMPEN FONCIERE	2 835,00	2 835,00	0,00
4835	ETAT-COMPEN HABITATI	10 548,00	10 548,00	8 000,00
48388	AUTRES	33 261,00	33 696,26	22 500,00
488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	1 000,00	0,00	0,00
		26 860,00	19 966,34	310,00
hapitre 75	- Autres produits de gestion courante	1 327 795,00	1 289 656,06	1 235 646,00
51	REDEVANCE POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	r -	-	
52	REVENUS IMMEUBLES	300,00	0,00	600,00
5814	REDEVANCE SUR L'ENERGIE HYDRAULIQUE	167 880,00	170 414,98	0,00
588	PRODUITS DIVERS DE GESTIÓN COURANTE			1500
		11 675,00	13 878,63	13 315,00
hanitre 76	Produits financiers Total chapitre 75	179 855,00	184 293,61	15 415,00
61				
J.	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	49,95	55,02	46,79
	Total chapitre 76	49,95	55,02	46,79

#### **BUDGET 2018 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

reconstruction of		201	7	2018
Nat.	Libellé compte	Budgété	Réalisé	Prévisionnel
Chapitre	77 - Produits exceptionnels	200000000000000000000000000000000000000	2000 2000 2000	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE, DE GEST.	0,00	9 421,38	0,00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5 000,00	0,00	1 000,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	5 800,00	11 488,39	7 000,00
	Total chapitre 77	10 800,00	20 909.77	8 000,00
Chapitre	78 - Reprises sur amortissements et provisions			
7875	REPRISES SUR PROVIS. PR RISQUES ET CHARGES EXCEPT.	45 576,00	2 000,00	59 576,00
	Total chapitre 78	45 576,00	2 000,00	59 576,00
Chapitre	013 - Atténuations de charges		2 N	
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	10 000,00	26 040,97	10 000,00
	Total chapitre 013	10 000,00	26 040,97	10 000,00
Chapitre (	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section			
777 -	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	9 444,00	9 443,76	9 173,00
7768	NEUTRALISATION DES AMORT. DES SUBV D EQUIPEMENT	- 71,740	3 (43)/10	36 040,00
*:	Total chapitre 042	9 444,00	9 443,76	45 213,00

# BUDGET 2018 - INVESTISSEMENT - DEPENSES

Long		1	TOUR CONTRACTOR	Children and the second	KAK	95	200
1 822	2118	21	Acquisition foncière	Acquis, diverses (géom. + frals)		5 000,000	5 000,000
2 822	2112	21	Acquisition foncière	acquisition emplacements réservés voirie + treille(2000)+ch château eau (1000)		13 000,00	13 000,00
3 822	2112	2,1	Acquisition foncière	la Poste - échange Orange/Commune		11 000,00	11 000,00
4 822	2112	7	Acquisition foncière	achat terrain Ruiz - sci Hélios		6 300,00	6 300,00
5 822		71	Acquisition foncière	achat terrain Turin-beaumier A2153		5 000,00	5 000,00
6 8245	- 3	21	Acquisition foncière	achat terrain Ferrer G637		6 600,00	8 600,00
7 822	2112	21	Acquisition foncière	Frais de notaire acquisition rue des clgales	2 500,00		2 500,00
8 822	2031	20	Acquisition foncière	doc. arpentage cheminement doux		8 000,000	8 000,000
9 822	2112	21	Acquisition foncière	cheminement doux		37 000,00	37 000.00
10 71	2138	21	Acquisition foncière	immeuble le tholonet		398 000,00	398 000,00
11 8245	2188	21	Aménagement urbain	photos anciennes quartier sigare		890,00	890.00
12 0201	2168		Archives	restauration cadastre 1791-1823		5 200,00	5 200,00
13 8112	21538	21	Boucharde	travaux maconnerie et pompage + deplacement conduite (16194)	16 194.00	11 280,00	27 474.00
15 71	2138	21	Bts Communaux	maisons rond point du tholonet isolation	14 410,00	-14 410,00	00'0
16 71	21738	-	Bts Communaux	maisons rond point du tholonet isolation		14 410.00	14 410.00
17 0206	2313	23	Bts Communaux	réhabilitation 3 allée romain selsis		100 000,00	100 000,00
18 2111	2313	23	Bts Communaux	démolition maison geisner	8	45 000,00	45 000,00
19 33 5	2313	23	Bts Communaux	rénovation maison du patrimoine		33 000,00	33 000,00
20 33 5	2135	21	Bts Communaux	Signalitique maison du patrimoine		720,00	720,00
21 8245	2312	23	Bts Communaux	démolition charlamboff		30 000,00	30 000,00
22 0206	2188	. 12	Bts Communaux	autolaveuse portable		1 471,00	1 471,00
23 0206	2184	21	Bts Communaux	Bureau service entretien		526,00	526,00
24 0206	2184	21	Bts Communaux	Rayonnages produits entretien		2 500,00	2 500,00
25 511	2313	23	Bts Communaux	Extension CMS		31 000,00	31 000,00
26 96 2	2138	23	Bts Communaux	la poste - géomètre		8 000,00	8 000,000
27 2512	2188	-	Cantine élémentaire	lave vaisselle (3390) + coupe pain (1900)		5 290,00	5 290,00
28 2512	2184	21	Cantine élémentaire	chaises		10 200,00	10 200,00
29 2511	2184	21	Cantine maternelle	mobilier complément		920,00	920,00
30 0201	165	16	Caution	Remboursement caution		150,00	150,00
1 026	2313	23	Cimetière	Etancheité mur		20 000,000	20 000,00
32 028	2313	23	Cimetière	Réfection mur enceinte ·		20 400,00	20 400,00
3 026	2051	20	Cimetière	logiciel de gestion (11600)		2 880,00	2 880,00
34 026	21316	21	Cimetière	Remise en place monument		4 920,00	4 920,00
36 33 3	21318	21	Château	Reprise façades		3 600,00	3 600,00
37 0232	2051	20	Communication	site internet		25 000,00	25 000,00
38 411	21318	21	CS Giai-miniet	bloc secours	665,23	580,00	1 245,23
9411	21318	21	CS Giai-miniet	securisation panneaux polycarbonate		8 400,00	8 400,00
40 411	2135	21	CS Glai-miniet	Chauffe eau		1 850,00	1 850,00
41 411	2313	23	CS Glai-miniet	chauffage dojo		25 000,00	25 000,00
42 01 7	020	020	Dépenses imprévues	Dépenses imprévues			00'0
41010	1641	16	Dette	Capital emprunts		445 000,00	445 000,00
42 20 2	2184	23	Ecole élémentaire	Mobilier		2 130,00	2 130,00
43 20 2	2183	7	Ecole élémentaire	Middle on the second se			

-ouc.				Company of the Compan				
44 2121				Ecole élémentaire	Asservissement porte à centrale incendie cantine L. Etienne		1 650,00	1 650.00
45 2121	200			Ecole élémentaire	mise aux normes sécurité porte L. Etiénne		1 250.00	1 250 00
462			1,500	Ecole élémentaire	Chauffe eau	,	820.00	820.00
47 2121				Ecole élémentaire	rideaux		5 500 00	5 500 00
48 2121			2	Ecole élémentaire.	butées de porte		3 800 00	3 800 00
49 2121		2		Ecole élémentaire	securisation seuil porte cantine L Etienne		2 860 00	2 860 00
50 2121				Ecole élémentaire	plantations espaces verts cours		3 920 00	3 920 00
51 20 1				Ecole matemelle	10 chalses pvc		350.00	350.00
52 20 1				Ecole matemelle	abri technique cour (1452) + video projecteur 360 + plastifieuses 468		2 280 00	2 280 00
53 20 1		2188 2	21 E	Ecole maternelle	structure de cour		2043.00	2 042 00
54 2111	-200	2188 2	21 · E	Ecole maternelle	lave vaisselle pour jouets		750.00	450.00
55 2111				Ecole maternelle	études de faisabilité Durand (9600) + géomètre (3000)		12 800 00	42 800 00
56 2111		200		Ecole maternelle	Travaux		15 000 00	45 000 00
57 3241				Eglise	Restauration tableau+depose (1728) + repose	600 00	200	800,00
58 3241				Eglise	travaux tranche 1	78 305.51	2 400 00	80 705 51
59 3241				Eglise	travaux tranche 2		432 000 001	432 000 00
60 3241				Eglise	fouilles	31 080 00	20,000,201	31 080 00
61 3241		40		Eglise	Horloge		2 780 00	2 780 00
62 8162	2	4		Electrification	Travaux ErDFext. Réseau urba	43 309.46	10 000 00	53 309 46
63 0241	-			Festivités	Bamums + bâches + rideaux		1370.00	1 370 00
64 0241	10	1		Festivités	20 tables (1008)+ 100 chaises (2952) + 2 comptoirs (646)		4 606.00	4 606.00
65 0241		90	200	Festivités	50 barnères		2 040,00	2 040 00
66 0241	_	A51		Festivités	tableau électrique amovible (disparu suite loto rugby)		3 120.00	3 120,00
67 91 1		93	1189	Marché	tableau électrique amovible		800 00	600 00
68 4145			250	Jardin la Rhode	jeux pour enfants		6 670,00	6 670,00
69 4145				Jardin la Rhode	mise en place des jeux et cloture		9 860 00	9 860 00
70 4145	334			Jardin la Rhode	arbres 9		2 900.00	2 900.00
71 42 0	-			Jennesse	velos (1051)		1 051 00	1 051 00
72 42 0				Jennesse	meuble à bac (390)		390.00	390.00
73 72 2			4	H2P	subvention immerable garon		160 000 00	160 000 00
74 0206		8		Hippodrome	électricté hangar (4740) + toiture (4500)		9 240 00	9 240,00
75 0202			9	Informatique	logiciel rgpd + logiciel chorus (1644)	1 413.60	1 644.00	3 057.60
76 0202				Informatique	Matériel informatique pc renouv et casse 8200 + nas 2000	2 220,00	10 200,00	12 420,00
// 0202				Informatique	imprimante M Peltier		400,00	400.00
78 0201	m			Mairie	lave linge		300.00	300,00
79 0204				Mairie	étude aménagement	20 000.00		20 000 00
80 0204				Mairie	bureau RH - creation ouverture et agrandissement	8 552.34		8 552.34
81 0204				Mairie	Climatisation bureau compta	2 009.82		2 009.82
82 0204				Mairie	Travaux aménagement PMR		79 200.00	79 200,00
83 0201			1	Mairie	Panneau affichage		11 868.00	11 868 00
84 64 1	1			Maison de l'enfance	Travaux 2" tranche	4 893,98	4 120.00	9 013.98
85 64 1				Maison de l'enfance	mise en conformité coffret électrique de la chaufferie		2 000,00	2 000.00
86 64 1				Maison de l'enfance	volets roulants pour le réfectoire		1 620.00	1 620.00
4		8		Maison de l'enfance	liaison pôle moyens - grands		2 260,00	2 260,00
89 64	1 2188	38 21	M	Maison de l'enfance	aménagement intérieur section grands		0000	

Section   PARE   PARE	Page National Page National Annual	2.1         Masteron de ferdence         Annéhise de rangement judin         Libelité           2.1         Masteron de ferdence         Alexance de ferdence	Publication         Libelité         PARENT         ESPERIATION           Malacon de fendrance         Machable des rangement jierdin         17         Malacon de fendrance         Machable des rangement jierdin         17           Malacon de fendrance         Lit de vaccation (550) • vasitaires (350)         17         18         18           Malacon de l'enfrance         Abracon de l'enfrance         Lit de vaccation (550) • vasitaires (350)         17         18           Malacon de l'enfrance         Lit de vaccation (550) • vasitaires (350)         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18         18	+TOTAL
s réfectione (260)+chaises hautes(750) 35) 000) s (936,94) temp 10000)	DESTINATION   Indeptition	Crea.    Change   Cha	Very         Prof. Page         Libeliée           2188         21 Mason de reference         Machage de reference         Machage de reference           2189         21 Mason de reference         Machage de reference         Machage de remgement (489)-frantaulis néfeciolre (280)-chaises houtes(750)           2184         21 Mason de ferrênce         Lir Cévacuation (550) • vasitaires (330)           2128         22 Mason de ferrênce         Lir Cévacuation (550) • vasitaires (330)           2128         22 Mason de ferrênce         Lir Cévacuation (550) • vasitaires (330)           2128         22 Pland (edau         Portilion           2128         22 Pland (edau         annéregenente fulle, gard (edau)           2128         22 Pland (edau)         annéregenente fulle de mason           2128         22 Pland (edau)         annéregenente fulle d	BP
Intentingement jardin  aménagement jardin  Authoria de rangement (1888)-frauteuits réfectoire (1260)+chaises hautes (750)  Lit d'évacuation (550) + vestiaires (335)  Arbres 2  Arbres 3   Arbres 4   Arbres 4	Maison de Tenfance Marchés Publics Pische Marchés Publics Plan deau Pla	Chap.   DESTINATION     21   Malson de l'enfance     21   Marchás Publics     20   Marchás Publics     21   Plan d'eau     21   Plan d'eau     21   Plan d'eau     21   Plan d'eau     22   Plan d'eau     23   Pluvial     24   Pluvial     25   Pluvial     27   Pluvial     28   Pluvial     29   Pluvial     21   Pluvial     21   Pluvial     22   Pluvial     23   Pluvial     24   Securité     25   Securité     27   Services Techniques     28   Services Techniques     29   Services Techniques     20   Services Techniques     21   Services Techniques     22   Services Techniques     23   Services Techniques     24   Services Techniques     25   Services Techniques     26   Services Techniques     27   Services Techniques     28   Services Techniques     29   Services Techniques     20   Services Techniques     21   Stade Sauvecane     22   Stade Sauvecane     23   Stade Gail miniet     24   Stade Gail miniet     25   Stade Gail miniet     26   Stade Gail miniet     27   Stade Gail miniet     28   Stade Gail miniet     29   Voirie     20   Voirie     20   Voirie     20   Voirie     21   Stade Gail miniet     22   Stade Gail miniet     23   Voirie     24   Voirie     25   Voirie     26   Voirie     27   Voirie     28   Voirie     28   Voirie     29   Voirie     20   Voirie     20   Voirie     21   Voirie     22   Voirie     23   Voirie     24   Voirie     25   Voirie     26   Voirie     27   Voirie     28   Voirie     28   Voirie     29   Voirie     20   Voirie     20   Voirie     21   Voirie     22   Voirie     23   Voirie     24   Voirie     25   Voirie     26   Voirie     27   Voirie     28   Voirie     29   Voirie     20   Voirie     20   Voirie     20   Voirie     20   Voirie     21   Voirie     22   Voirie     23   Voirie     24   Voirie     25   Voirie     26   Voirie     27   Voirie     28   Voirie     28   Voirie     29   Voirie     20   Voirie     20   Voirie     20   Voirie     20   Voirie	c. Nat.         Chap.         DESTINATION           2188         21         Malson de l'enfance           2184         21         Maison de l'enfance           2121         21         Maison de l'enfance           2135         21         Maison de l'enfance           2033         20         Marchés Publics           2128         21         Plan d'eau           2158         21         Pluvial           2158         21         Pluvial           2158         21         Pluvial           2158         21         Pluvial           2158         21         Securité           2158         21         Securité           2158         21         Securité           2158         21	RAR
	Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss Maiss	21 Maiss 21 Maiss 21 Maiss 21 Maiss 21 Maiss 21 Maiss 22 Maric 22 Pisch 23 Pisch 24 Pisch 27 Pisch 27 Pisch 28 Pisch 27 Pisch 28 Piuvi 28 Piuvi 27 Piuvi 27 Piuvi 28 Piuvi 27 Servi 28 Servi 27 Servi 27 Servi 28 Servi 27 Servi 28 Servi 28 Servi 27 Servi 28 Servi 28 Servi 27 Servi 28 Servi 28 Servi 28 Servi 29 Servi 20	2. Nat. Chap. 2188 21 Maiss 2184 21 Maiss 2184 21 Maiss 2185 21 Maiss 2185 21 Plan 2128 21 Servit 2138 21 Stade 21 Stade 21 Stade 2138 22 Volific 2013 20 Volific 2013 20 Volific 2013	Tipelle

1	44				The state of the s	
-	23	Voine	bon de commande	80 673 48	75,000,00	07 07 0 10 7
7.55	23	Voirie	chaussée crois.Mélanes CD	80 572,10	on'non ex	155 572,16
	23	Voirie	Avenue de Transferdela	2 950,40		2 960,40
1	20	Voirio	A MANUAL OF TRANSPORTED TO THE PARTY AND THE		202 537,00	202 537,00
1	2	0 0	etude traversee de ville (coream + randupson+ petitjean)	23 838.00	9 000 00	32 838 00
1	20	Voirie	Production sphérique du centre ville		00'000'6	00,000,00
-	21	Voirie	délimitation rue du 19 mars 1962		00,000	00,000 8
8	21	Voirie	SO herrigine (8004) + 40 metalet (2000)		240,00	540,00
T	100	Moisio	So barriers (oz.14)+ 4U poterets (2488)		10 702,00	10 702,00
	17	voirie	jardin mistral bancs+poubelles		3 000 00	200000
	21	Voirie	Borne Hygiène canine + bancs+poubelles+tables		00,000.00	3 000,00
	21	Voirie	Tableaux affichane 4		20,000 01	00,000 01
1	**	Voirio			2 000,000	2 000,000
11:	- 1	Pino C	4 raienusseurs		2 000,00	2 000 000
458107	458	Oper, sous mandat	Rue des Cigales	15 050 NB	00 000 00	200000000000000000000000000000000000000
458108 4	458	Opér. sous mandat	Cheminement doux FP	40'000 to	99/99/67	113 807,00
-	040	Opération d'ordre	Subvention transférée au compte de résultet		150 000,00	150 000,000
-	040	Opération d'ordre	Subspace to profession of the secondary	8	2 218,00	2 2 1 8,00
40004	1	- 1	convenient transferee au compte de resultat		637,00	637.00
+		Operation d'ordre	Subvention transférée au compte de résultat		8318.00	6318.00
=	040	Opération d'ordre	Neutralisation des amort, des subv. d'équipement versées		36 040 00	36 040 00
			TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	707 857 07	2 674 200 66	A 264 157 63

BUDGET 2018 - INVESTISSEMENT - RECETTES

-	2001	004	Rácultat	Déscribet anti-	C. C	10	TWICHT
2000		200	Nesdifat	Resultat anteneur reporte		670 207,82	670 207,82
2 000	-	170	Operation ordre	Virement de la section de fonctionnement		595 376,61	595 376,61
9 0 5		024	Pdts cession immo	Vente ZK 248 La grande Bastide	199 600,00	15 400.00	215 000 00
4 8245		024	Pdts cession immo	Terrains derrière la chambre d'agriculture		125 300,00	125 300 00
5 01 7		10	Taxe Aménagement	Taxe aménagement		100 000 00	100 000 001
6 01 7		10	FCTVA	FCTVA		350 000 00	350 000 00
7 64 1	П	13	CAF	Extension crèche 1° & 2°tranche	. 41 228	2000	44 228 00
8 3241		13	Département	Rénovation église	11 762 00		44 782 00
9 822		5	Département	Cheminement doux	201	39 800 00	39,600,000
10 822		3	Département	amendes police		17 700 00	17 700 00
11 1121	28511	13	Département	Fodac amenagement pour PM		10.500.00	10 500 00
12 3241	22 -	13	DLVA	fonds de concours église	15 722 00		15 722 00
13 1121		13	DLVA	fonds de concours 2018		15 722 00	15 722 00
14 0201	4	13	Drac	Registre anciens cadastre		2 160.00	2 160 00
15 110	П	13	Etat	video protection		21 282 00	21 282 00
16 64 1		13	Etat	DETR travaux crèche 2è tranche	150 000,00		150 000.00
17 3241	200	13	Etat	DETR clocher église	23 209.20		23 209 20
18 3241		13	Etat	DETR église tr2		121 000.00	121 000.00
19 822		13	Etat	DETR cheminement doux		100 000 00	100 000 00
20 0204		13	Etat	DETR aménagement parvis mairie		39 600 00	39 600 00
21 026	1341	13	Etat	DETR mur du cimetière		10 200 00	10 200 00
22 822	1322	13	Région	Tx rue des Cigales	39 408,00		39 408.00
23 822	5	13	Région	Tx cheminement doux		67 800.00	67 800 00
24 3241		13	Région	FRAT église 2tr		107 000 00	107 000 00
25 01 0	П	16	Emprunt	Emprunt d'équilibre		00'000'000	00 000 066
26 0201	165	16	Caution	Caution		150.00	150.00
27 822	458207	458	Opér. sous mandat	Rue des Cigales	84 038,34	29 769	113 807,00
28 822	458208	458	Opér, sous mandat	Cheminement doux EP		150 000	150 000,00
29 01 6	-50	040	Opération d'ordre	Amortissements		12 257,00	12 257,00
30 01 6		040	Opération d'ordre	Amortissements		1 010,00	1 010,00
31 01 6	1	940	Opération d'ordre	Amortissements		66 040,00	66 040.00
9 10 25		040	Opération d'ordre	Amortissements		13 298,00	13 298,00
33 01 6		040	Opération d'ordre	Amortissements		6 914,00	6 914,00
94016	281578	040	Opération d'ordre	Amortissements		11 530,00	11 530,00
9 10 0		250	Opération d'ordre	Amortissements		16 771,00	16 771,00
36 01 6	28182	040	Opération d'ordre	Amortissements		11 681,00	11 681.00
37 01 6	28183	040	Opération d'ordre	Amortissements		19 314,00	19 314.00
5 6	28184	040	Opération d'ordre	Amortissements		21 607,00	21 607,00
39 01 6	28188	040	Opération d'ordre	Amortissements		40 001,00	40 001.00
8			TOTAL RECETTE	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			

ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2018

Numbro du Contrat	Objet de la dette	Date de fère échéance	Date de demiére échéance	Montant Initial	Durée	Duráe Résiduelle au 01/01/2018	Organisme PriMeur	Taux Constaté au 01/01/2018	Dette en capital au 01/01/2018	Annuité	Capital	Intérêts
43519164443	programme investissement 2004	10/04/2005	10/01/2024	1 690 000,00	19 ans	Sans, B jours	6 ans, 9 jours Crédit Agricole Provence Côte d'Azur	4,770000	729 851,05	135 755,12	102 756,35	32 998,77
00600514578	INVESTISSEMENTS 2010	20/06/2011	20/08/2026	400 000,00	15 ans	8 ans, 2 mois, 19 jours	8 ans, 2 mois, 19 jours Crédit Agricole Provence Côte d'Azur	0,571000	219 888,81	27 865,78	26 666 68	1 190,10
00600878225	INVESTISSEMENTS 2012	3008/2012	30,087,028	375 000,00	15 ans	8 ans, 7 mois, 29 jours	Bans, 7 mois, 29 jours Crédit Agricale Pravence Côte d'Azur	5,539000	247 418,13	35 658,54	21 949,58	13 706,96
00900848521	PROGRAMME INVESTIBSEMENT	26/03/2014	2512/2028	400 000 00	15 ans	10 are, 11 mols, 25 jours	10 ans, 11 mols, 25 jours Crédž Agricole Provence Côte d'Azur	1,881000	305 444,95	30 804.44	25 238.34	5.588,10
V291200N	INVESTISSEMENTS 2012	25/12/2012	25/09/2027	300 000,00	15 ans	9 sns, 8 mois, 24 jours	Sans, 8 mois, 24 jours Calsae d'Epargna Alpes Provence	4,600000	218 602,43		17 875,08	10 346,58
A291413H	FINANCEMENT ACQUISITION FONCIERE	200002015	20/12/2029	350 000,00	15 ans	11 ans, 11 mois, 19 jours	11 ans, 11 mois, 18 jours Calass d'Epargne Alpas Provence	2,380000	289 518,73		21 127,99	6 848,57
1400000000432009	INVESTISSEMENTS 2016	31/01/2017	31/01/2032	1 500 000,00	15 ans	14 ans, 30 jours	14 sns, 30 jours MUTUTEL MEDITERRANEEN	1,190000	1 526 106,03	115 054,04	99 477,08	16 377,76
MIN24E098EUR/0260879	Programme Invasibasement 2007	01/05/2008	01/05/2027	1 700 000,00	20 ans	9 ans, 4 mois	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	4,660000	1 009 544,71	128 590,71	81 545,93	47 044,78
MON270851EUR	INVESTISSEMENTS BATIMENTS	01/01/2011	01/10/2025	177 398,50	15 ans	dome, ans, 9 mols	7 ans. 9 mos FINANCEMENT LOCAL	2,100000	101 510,08	13 817,64	11 778,28	2 009,36
MON270862EUR	INVESTISSEMENTS BATIMENTS	01/01/2011	01/10/2025	130 901,50	15 ans	7 ans, 9 mois	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	3,180000	TT CT Z	11 006,92	8 645,57	2 361,35
WON270849EUR	INVESTISSEMENTS TRAVAUX PUBLICS	01/01/2011	01/10/2025	47 925,00,	15 ans	7 ans, 9 mois	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	2,100000	27 423,54	3 732,88	3.181,94	550,94
MON270850EUR	INVESTISSEMENTS TRAVAUX PUBLICS	01/01/2011	01/10/2028	143 775,00	15 ans	7 ans, 9 mols	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	3,180000	35,006,69	12 069,40	9 495,82	2 593,58
5030375	investissements bitiment	00/07/2014	01/04/2034	. 200 000,00 ZO ans	20 ans	. 16 ans, 3 mois	CAISSE DES DEPOTS ET	1,750000	165 000,00	12 803,55	00,000.01	2 803,55
				7515000,00					5 003 183 47	584 034 02	439.836.62	144 237 40

#### BUDGET CAVEAUX - Budget primitif 2018

#### RECAPITULATIF PAR CHAPITRES

	A NAME OF THE PROPERTY OF THE	Recettes	79, 0, 0, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1,
Chapitre 002	34	Chapitre 002	0,76
Chapitre 011	18 778,00	Chapitre 70	18 778,00
Chapitre 65	1,76	Chapitre 75	
Total	18 779,76	. Total	1,00

#### DETAIL PAR ARTICLES

Nat.	Chapitre	Libellé	ATTACHMENT
DEPENSES (HT)		Miretie	ВР
6037	011	Annulation stock initial	7 678,00
607 658	011	Achats de marchandises	
658	65	Charges diverses de gestion courante	11 100,00
RECETTES (HT)		1 - 8	,1,76
002	002	Résultat antérieur reporté	T
707	70	Vente de marchandises	0,76
758	75	Produits divers de gestion courante	18 778,00
		Bootton codiffice	1,0

#### **CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON**

12/04/2018

**RAPPORTEUR**: Monsieur Ferrigno

**OBJET**: Budget primitif 2018 – caisse des écoles

Ci-joint en annexe le détail des dépenses prévues en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le budget primitif 2018 de la caisse des écoles.

**DISCUSSION**: Néant

#### CAISSE DES ECOLES D'ORAISON BUDGET PRIMITIF 2018

#### RECAPITULATIF PAR CHAPITRES

Dépenses FONCTIONNEMENT Recettes						
Chapitre 011	Charges à caractère généra	§	60 203,95	Chapitre 002	Résultat reporté	10 203,95
	2			Chapitre 74	Subventions	50 000,00
	18	Total	60 203,95		Total	60 203,95
	Dépenses		INVESTI	SSEMENT	Recettes	e contra
Chapitre 21	Dépenses Immobilisations corporelles		INVESTI 4 306,42	SSEMENT Chapitre 001	Recettes Résultat antérieur reporté	4 306,42

#### DETAIL PAR SECTION

Fonc.	Nat.	Chap.	BP
211	60628 Pharmacie	011	300.00
212	60628 pharmacie	011	300.00
211	6063 Fourn.entret.&petit équip.	011	250,00
212	6063 Fourn.entret.&petit équip.	011	400,00
211	6084 Fourn.administratives	011	500,00
212	6064 Fourn.administratives	011	800.00
211	6067 Fournitures scolaires	011	10 427,00
212	6067 Fourn.scolaires	011	20 088,00
213	6067 Fournitures scolaires	011	1 828,95
212	, 6068 F. diverses	011	300,00
212	61558 Entretien matériel	011	100,00
211	6156 Maintenance	011	510,00
212	6156 Maintenance	011	1 500,00
211	6182 Documentation	011	160,00
212	6182 Documentation	011	200,00
211	623 Frais de fêtes	011	905,00
212	623 Frais de fêtes	011	1 440,00
211	624 Transports	011	1 350,00
212	624 Transports	011	7 400,00
211	6262 Télécom (internet)	011	300,00
212	6262 Télécom (internet )	011	900,00
211	6288 Divers	011	3 675,00
212	6288 Divers	011	6 570,00
		TOTAL	
ETTES FO	DNCTIONNEMENT		20
Fonc.	Nat.	Chap.	BP
213	002 Résultat fonct. Reporté	002	10 203,95
213	7474 Subvention commune	74	50 000.00

Fonc.	Nat.	Chap.	BP
213	2145 Aménagement bâtiment	21	4 306,42
		TOTAL	4 306,42
RECETTES IN	IVESTISSEMENT		
Fonc.	Nat.	Chap.	BP
	001 Résultat invest. Reporté	001	4 306,42
213	1 001 Nesultat IIIvest, Nepolte	001	4 000,42

Fonctions: 211 maternelle - 212 élémentaire - 213 services communs

#### **CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON**

12/04/2018

**RAPPORTEUR** : Madame Bégnis

**OBJET**: Tableau des effectifs des emplois permanents 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Suite aux possibilités d'avancement de grade pour l'année 2018, les agents remplissant les conditions d'inscription sur le tableau annuel et exerçant les missions en lien avec leur nouveau grade,

Il y a lieu de transformer au 01 mai 2018 :

#### Catégorie A :

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS TRAVAIL
1 attaché	1 attaché principal	Temps complet

#### Catégorie B :

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS TRAVAIL
1 rédacteur principal de 2 ^{ème}	1 rédacteur principal de 1 ^{ère}	Temps complet
classe	classe	
1 animateur	1 animateur principal de 2 ^{ème}	Temps complet
	classe	

#### Catégorie C :

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS TRAVAIL
2 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	2 adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	Temps complet
3 adjoints d'animations	3 adjoints d'animations principaux de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1 adjoint d'animation principal de 2ème classe	1 adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1 adjoint d'animation principal de 2ème classe	1 adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Temps non complet
1 agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Temps complet
4 adjoints techniques	4 adjoints techniques principaux de 2éme classe	Temps complet
1 adjoint technique	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet
3 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe	3 adjoints techniques principaux de 1ère classe	Temps complet
2 agents de maîtrises	2 agents de maitrises principaux	Temps complet

#### Au 01 juin 2018 – Catégorie C:

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS TRAVAIL
1 agent de maîtrise	1 agent de maîtrise principal	Temps complet

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le nouveau tableau des emplois joint en annexe.

**DISCUSSION**: Néant

	CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018	[	Temps	Cat	Mise à	
Filière a	dministrative	Nbre	travail	Cat	Disposition	
Attaché territorial	Attaché Principal	1	TC	Λ		1
Détaché sur l'emploi fonctions	el de Directeur Général des Services					
	Attaché principal	1	CHI MARKATERI SAN USANCE	A	iii.	au 01/05/18
	Attaché	1	TC	A		
	Rédacteur Principal de 1ère classe	2	TC	В		dont un au 01/05/18
Rédacteur territorial	Rédacteur Principal de 2ème classe	1	TC	В		moins 1 au 01/05/18
9 <del>71</del>	Rédacteur	1	TC	В		
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	TC	C		au 01/05/18
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	5	TC	C		moins 2 au 01/05/18
Adjoint administratif territorial		4	TC	C		
***************************************	Adjoint administatif	1	TNC 26 H	С		
	Filière technique					1
2 22	Ingénieur Principal	1	TC	A		-
Ingénieur	Ingénieur	1	TC	A		2 au 01/05/18 1
W50	Agent de maîtrise principal	5	TC	C		au 01/06/18
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	2	TC	c		moins 3 av 01/05/18
	Adjoint technique Principal de Tère classe	5	TC	C	10	dont 3 au 01/05/18
Adjoint Technique territorial -	Adjoint technique Principal de 2ème classe	16	TC	С		dont 4 au 01/05/18
	Adjoint technique Principal de 2ème classe	1	TNC 27 H30	С		au 01/05/18 moins 4 au
	Adjoint technique	13	TC	C		01/05/18
	Filière Sportive					
Educateur Territ des Activ Physiques et Sportives	Educateur Principal 2ème classe des A.P.S.	1	TC	В		
	Filière Police Municipale					4
Agent de Police Municipale	Brigadier Chef Principal	3	TC .	C		
Adjoint Technique territorial	Adjoint technique faisant fonction d'ASVF	1	TC	c		
	Filière Culturelle			1	9 h	
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de lère classe	1	TC	В	DLVA	
	Filière animation				-	
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Animateur Principal 1ère classe	1	TC	В		
Animateur	Animateur Principal 2ème classe	1	TC	В	_	au 01/06/18
	Adjoint d'Animation principal de 1ère classe	1	TC	C		au 01/05/19
€35 3.	Adjoint d'Animation principal de 1ère classe	1	TNC 28 H	C	26	au 01/05/19 dont 3 au
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'Animation principal de 2ème classe	4	TC	C		01/05/18 moins 3 au
and Telephone	Adjoint d'Animation	5	тс	C		01/05/18
	Adjoint d Antmation	2	TNC 32 H	C		
	Filière Médico-Sociale	(F-41)				
Sage Femme	Sage Femme hors classe	1	TC	A		au 01/01/1
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	1	TC	В		au 01/01/1
	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème clas		TC	(		
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème clas	se 1	TNC 30 H	(	2	3
ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)	ASEM Principal de 1ère classe	2	TC	(		dont un a 01/05/18
	Agent social	8	TC	(		
AGENTS SOCIAUX	115with growing	1	TNC -33F	1	2	4
		100	201 U		10	

#### CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

**RAPPORTEUR**: Madame Bégnis

#### **OBJET**: Tableau des emplois non permanents 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois, compte tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

La commune se trouve confrontée chaque année à des besoins de personnel saisonnier et Monsieur le Maire propose de l'autoriser à recruter, en tant que besoin, des agents contractuels pour exercer les fonctions suivantes :

#### **Piscine Municipale:**

#### <u>Vestiaires / Ménage</u>:

- 1 adjoint technique à temps non complet pendant 2 mois (période scolaire)
- 3 adjoints techniques en juillet à temps complet pendant 1 mois
- 2 adjoints techniques en août à temps complet pendant 1 mois

#### **Entretien:**

• 1 adjoint technique à temps complet pendant la période du 01 mai au 07 septembre 2018

#### **Espaces verts – voirie et entretien du plan d'eau :**

- 1 adjoint technique à temps complet pendant 2 mois
- Accueils de Loisirs: Surveillance et Animation (titulaires du B.A.F.A., du CAP Petite enfance ou autres diplômes ainsi que des non diplômés):
- 5 adjoints d'animation à temps complet pendant 2 semaines (vacances de Printemps)
- 7 adjoints d'animation à temps complet pendant 2 mois (juillet et août)
- 2 adjoints d'animation à temps complet pendant 2 semaines (vacances d'automne)
- Plan d'eau : 3 surveillants de baignade sont mis à disposition auprès de la commune, par convention avec Sport Objectif Plus.

**DISCUSSION**: Néant

#### CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

**RAPPORTEUR: Monsieur le Maire** 

**OBJET**: Durée d'amortissement des subventions d'équipement

Les décrets n° 2015-1846 et 2015-1848 du 29 décembre 2015 ont modifié la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et ont permis la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal par délibération du 18 mai 2006 avait fixé la durée d'amortissement des subventions d'équipement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier cette délibération en

- fixant ainsi qu'il suit les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées à compter de l'exercice 2018 :
  - 5 ans si la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études
  - 20 ans si la subvention finance des biens immobiliers ou des installations
- décidant de neutraliser la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le financement des biens immobiliers ou des installations.

**DISCUSSION**: Néant

#### **CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON**

12/04/2018

**RAPPORTEUR**: Monsieur le Maire

#### **OBJET**: Durée d'amortissement des plantations

Par délibération n° 193/04 du 16 décembre 2004, le conseil municipal avait fixé les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Il est nécessaire de la compléter en fixant une durée d'amortissement des plantations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer celle-ci à 15 ans.

**DISCUSSION**: Néant

## CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

## **RAPPORTEUR: Monsieur Manteau**

# <u>OBJET</u>: Vente de la parcelle ZK 248 la grande bastide à la SAS Mellone Investissement

La commune est propriétaire de la parcelle ZK 248 la Grande Bastide d'une superficie de 4907 m². Suite à un appel à candidature, la proposition du groupe Mellone correspond aux exigences d'aménagement que le conseil municipal avait fixé sur ce terrain.

Un permis de construire a été accordé le 15 novembre 2017 pour la construction de 21 maisons individuelles et 2 logements collectifs, la totalité des logements étant du logement social.

S'agissant de logements à caractère aidé, l'opération se réalisera en partenariat avec le groupe Unicil, bailleur social.

Le service des Domaines a estimé cette parcelle à la somme de  $270\,000\,$  € avec une marge de négociation possible de 20%.

En raison du caractère social de l'opération, du manque de logements sociaux sur la commune et des contraintes de construction sur cette parcelle, la SAS Mellone Investissement a proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 216 000 €.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour la vente de cette parcelle.

## **DISCUSSION**:

Mme Aubert indique que la commune pourrait augmenter son prix de vente.

Mme Vignerie ajoute que l'accord avait déjà été donné mais pour 230 000 €.

M. le Maire explique que suite aux protestations du voisinage, le projet a été revu à la baisse en terme de logements et l'équilibre budgétaire ne se fait plus à la somme de 230 000 €.

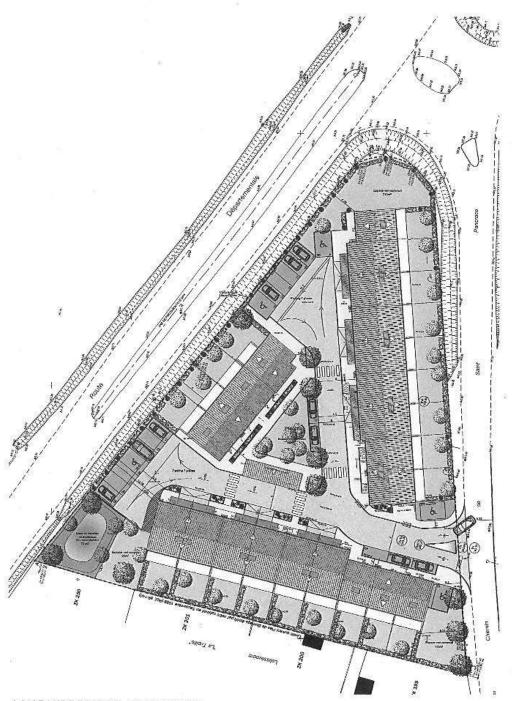
Mme Valenti indique qu'ils étaient favorables au projet même s'ils auraient préféré un équipement public mais elle veut savoir comment ce projet s'articule entre le promoteur et Unicil.

- M. le Maire répond que comme dans tous les projets, le montage se fait avec l'accord des 2 parties et le promoteur vend en VEFA.
- M. Manteau précise que la commune aurait pu faire le choix de donner le terrain mais que l'on préfère le vendre. Le projet est validé par la DDT.
- M. le Maire ajoute qu'effectivement on fait un rabais mais on vend le terrain.

Mme Valenti demande si on connait les coûts de revient, la marge du producteur.

M. Manteau indique que les coûts sont encadrés par l'Etat.

# DECISION PRISE ADOPTE PAR 21 POUR – 4 CONTRE (Aubert-Martinez-Brun-Papegaey)



LA GRANDE BASTIDE - PLAN MASSE

## CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

**RAPPORTEUR: Monsieur Manteau** 

<u>OBJET</u>: Garantie d'emprunt pour le projet de 23 logements sociaux sur le terrain de la Grande Bastide

Un permis de construire a été accordé en date du 15 novembre 2017 pour la réalisation de 23 logements sociaux répartis de la manière suivante : 21 maisons individuelles et 2 logements collectifs sur le terrain de la Grande Bastide (parcelle ZK 248). Cette opération a obtenu une décision de financement en date du 18 novembre 2016 de la DDT des Alpes-de-Haute-Proyence.

S'agissant de logements à caractère aidé, l'opération se réalisera en partenariat avec le groupe Unicil, bailleur social.

La commune a ainsi été sollicitée par Unicil au titre d'une garantie d'emprunt d'un montant de 2 419 092 € à hauteur de 50%, les 50% restants étant demandés au Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Monsieur le Maire indique que la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées cidessus. Le contrat d'emprunt fait partie intégrante de la présente délibération.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée sur cette garantie d'emprunt.

**DISCUSSION**: Néant

DECISION PRISE ADOPTE PAR 21 POUR – 4 CONTRE (Aubert-Brun-Martinez-Papegaey)

## CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

**RAPPORTEUR: Monsieur Manteau** 

**OBJET**: Délibération annuelle relative au stock foncier détenu par l'EPF PACA

La commune d'Oraison et l'Etablissement Public Foncier PACA (EPF PACA) ont engagé un partenariat afin de permettre la réalisation des projets de la commune en procédant à des acquisitions foncières au travers de la convention opérationnelle en phase anticipation/impulsion foncière sur le site entrée de ville.

Dans ce contexte, le code général des collectivités territoriales demande que le bilan des acquisitions et cessions, opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par une personne publique agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

L'action de l'EPF PACA s'inscrivant dans un tel cadre, ce bilan doit permettre à la commune de suivre périodiquement l'avancement des opérations qu'il réalise pour son compte en lui adressant annuellement un récapitulatif du stock qu'il détient en convention.

Le tableau rend donc compte du montant du stock détenu par l'EPF PACA pour le compte de la commune au 31 décembre 2017. Les montants mentionnés représentent les prix d'acquisitions hors frais de portage (études, travaux ainsi que des frais de gestion, divers et d'assurances).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le tableau rendant compte du montant du stock détenu par l'EPF PACA au 31 décembre 2017 pour le compte de la Commune.

**DISCUSSION**: Néant

DECISION PRISE ADOPTE A L'UNANIMITE

Etat des stocks par commune au 31/12/2017

Nom de la Commune Libellé Convention onceire sur le şte font de Durance Sud à Orasan - En phase Réalisation : 14-232-30N

## CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

**RAPPORTEUR: Monsieur Manteau** 

**OBJET** : Acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée G n°637

La parcelle cadastrée section G n°637 d'une superficie de 62 m² appartenant aux consorts Ferrer- Brugère est localisée dans le Village, l'accès pouvant s'effectuer depuis la rue Joseph Latil.

Cette parcelle, avec les parcelles attenantes, sont identifiées comme éléments patrimoniaux à protéger (espaces verts) dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé en mars 2017, au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme. Ces parcelles, dont la parcelle G n°637 constituent des espaces verts de respiration à préserver dans le cœur du village.

La commune souhaite donc acquérir la parcelle G n°637 afin de pouvoir y aménager un jardin.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour cette acquisition au prix de 6000 €, la commune prenant à sa charge les frais relatifs à l'élaboration de l'acte de vente.

## **DISCUSSION**:

Mme Valenti fait remarquer qu'il s'agit du prix d'un terrain constructible.

M. Manteau confirme.

DECISION PRISE ADOPTE A L'UNANIMITE

Département : ALPES DE HAUTE PROVENCE

Commune : ORAISON

Section : G Fauille : 000 G 01

Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/04/2018 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2017 Ministère de l'Action et des

Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

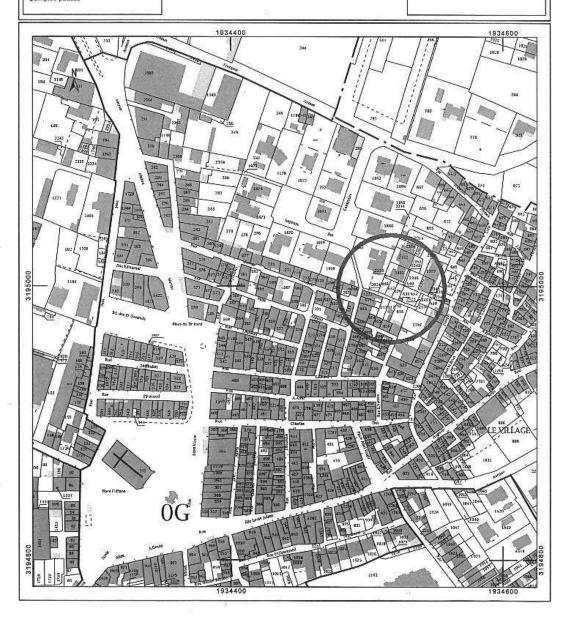
PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier su DIGNE LES BAINS 19 Bd Victor Hugo 04015 04015 DIGNE LES BAINS CEDEX tél. 04-92-30-84-66 -fax 04-92-30-84-77

cdif.digne-les-bains@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par ;

cadastre.gouv.fr



## CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

**RAPPORTEUR: Monsieur Manteau** 

<u>OBJET</u>: Aménagement du carrefour giratoire du Revest – convention entre le conseil départemental, la communauté d'agglomération DLVA et la commune d'Oraison

Le Conseil Départemental, la communauté d'agglomération DLVA ainsi que la commune d'Oraison ont convenu de la réalisation d'un aménagement conjoint, le carrefour giratoire du Revest, situé entre les routes départementales 4 et 4b et la voie communale « chemin du Bac ».

Cette opération avait fait l'objet d'une convention entre les collectivités concernées afin de préciser les obligations respectives des parties signataires et de fixer les modalités relatives au financement, à la conception, à la réalisation et à la gestion de l'aménagement projeté.

Le conseil municipal l'avait approuvé lors de sa séance du 7 juillet 2016. Toutefois certaines conditions ayant changé, une nouvelle convention vous est proposée aujourd'hui.

Monsieur le Maire demande donc l'accord de l'assemblée pour l'autoriser à signer cette nouvelle convention jointe en annexe.

DISCUSSION: Néant

DECISION PRISE ADOPTE A L'UNANIMITE

# CONVENTION

# **ENTRE**

# LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

ET

LA COMMUNE D'ORAISON

ET

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION

Routes Départementales N° 4 – 4b et Chemin du Bac

Commune d'ORAISON

Aménagement du carrefour giratoire du Revest

RD4 PR 73+100 - RD4b PR 0+000

## CONVENTION

### ENTRE:

Le Département des Alpes de Haute-Provence, représenté par Monsieur René Masette, Président du Conseil départemental, dûment habilité par délibération de la Commission permanente en date du , intervenant en tant que propriétaire et gestionnaire de la voirie départementale, ci-après dénommé le Département,

et

La Commune d'Oraison, représentée par Monsieur Michel VITTENET, agissant en tant que Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du

, ci après dénommé la Commune,

et

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA), représenté par M. Bernard JEANMET-PERALTA, agissant en qualité de Président, autorisé par délibération du Conseil communautaire n°............ en date du ......, ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération (DLVA).

Il a été convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

Le Conseil départemental, la Communauté d'agglomération et la commune ont convenus de la réalisation d'un aménagement conjoint. Cet aménagement sera réalisé selon les modalités et dans les conditions décrites dans la présente convention.

L'aménagement consiste en la réalisation d'un carrefour giratoire entre les routes départementales 4 et 4b et la voie communale « Chemin du Bac », sur la commune d'Oraison. Ce carrefour giratoire du Revest permettra :

- L'entrée sécurisée dans l'agglomération.
- La desserte de la ZAE de Durance/Revest, et les échanges entre les deux routes départementales.
- L'amorce du contournement Ouest de l'agglomération inscrit en emplacement réservé dans le document d'urbanisme opposable de la commune.

Cet aménagement comprend notamment :

- La réalisation du carrefour giratoire du Revest et de ses dépendances, terrassements et chaussée.
- La réalisation des îlots et des trottoirs de part et d'autre des voies.
- La modification des réseaux communaux induite par le projet pluvial, assainissement, arrosage.
- La réalisation de l'éclairage public.
- La réalisation de passages piétons.
- La réalisation d'espaces verts.
- La signalisation routière horizontale et verticale.

Dans un souci de gérer à sa convenance l'emprise des trottoirs, la commune souhaite intégrer dans son domaine public cet espace piéton.

# ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir :

- Les conditions administratives et financières de réalisation de l'aménagement.
- Les conditions techniques de l'aménagement sur le domaine public routier départemental.
- Les obligations respectives des parties signataires.
- La propriété des équipements et les conditions d'intervention (aménagement, entretien et viabilité) sur le domaine public routier départemental.

## ARTICLE 2 - SUIVI DE LA CONVENTION

Le suivi de la présente convention sera assuré :

- Pour le compte du Département, par le Chef de la Maison technique de Sisteron, 1 route de Marseille, 04200 Sisteron, tél 04 92 61 58 80.
- Pour le compte de la commune d'Oraison, par Monsieur le Maire d'Oraison.
- Pour le compte de la Communauté d'agglomération de Manosque, par Monsieur le Directeur Général des Services.

# ARTICLE 3 – CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DE REALISATION DE L'AMENAGEMENT

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre de l'opération sont assurées par le Département qui prend en charge l'intégralité des dépenses relatives à la construction du carrefour pour ce qui est des terrassements, de la chaussée, des îlots, des trottoirs, de l'évacuation des eaux pluviales et de la signalisation. Le montant de ces travaux est estimé à 530 000 € HT.

Un cofinancement sera assuré par la Commune d'Oraison sur la base d'une prise en charge de 25 % du montant HT des travaux du projet approuvé. Cette participation sera remboursée par la DLVA à la Commune dès le commencement des travaux de la ZAF.

La Commune et la Communauté d'agglomération (DLVA) assureront par ailleurs la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux relatifs à leurs réseaux publics dont l'éclairage public.

La Communauté d'agglomération (DLVA) assurera dès la réalisation de la ZAE le raccordement du réseau d'eaux pluviales du carrefour aux ouvrages de décantation de la zone ainsi que tout ouvrage provisoire qui pourrait être imposé en attente de ce raccordement.

La Communauté d'agglomération (DLVA) intégrera si nécessaire ce projet à la procédure administrative globale de la zone d'aménagement pour son autorisation.

Le Département informera la Commune et la Communauté d'agglomération des réajustements de prévision de dépense aux différentes étapes de la validation du projet et de la réalisation des travaux.

# ARTICLE 4 – CONDITIONS TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le projet devra être conçu et réalisé dans le respect des normes et documents techniques correspondants aux ouvrages projetés. Une garantie décennale pour les ouvrages de génie civil sera imposée aux entreprises dans les marchés de travaux.

Un coordonnateur sécurité sera mandaté par le maître d'ouvrage pour les phases conception et réalisation.

Les parties s'engagent à mettre en œuvre toutes les dispositions pour vérifier tout au long de l'exécution le respect du projet approuvé et des règles de l'art dans la réalisation des travaux.

Les agents de la Commune et/ou les agents de la Communauté d'agglomération (DLVA) dûment mandatés seront invités à participer aux réunions de chantier. La Commune et la Communauté d'agglomération (DLVA) seront destinataires des comptes rendus de réunions de chantiers.

Un plan de récolement devra être fourni par le Département dans un délai d'un mois après réception du chantier.

Tous les ouvrages, à l'exception de la chaussée des deux routes départementales seront remis à la Commune qui en deviendra propriétaire. Elle devra à ce titre, en assurer la conservation, la gestion et l'entretien.

En cas de non-respect des clauses de la convention ou des dispositions du projet technique validé, la remise sera différée. Le Département prendra alors toute disposition pour lever cette non-conformité dans les meilleurs délais.

La Commune assurera la viabilité (nettoyage, déneigement, déverglaçage...) des dépendances hors chaussées, ainsi que la responsabilité y afférente.

La Commune et la Communauté d'agglomération suivant leurs compétences prendront également en charge les travaux liés à la présence de réseaux (eaux pluviales, usées, potables...) placés sous leur maîtrise d'ouvrage, dès lors que ces travaux seraient rendus nécessaires par l'entretien des chaussées (renouvellement des couches de roulement...).

Pour sa part, le Département assumera la responsabilité de la chaussée et en assurera l'entretien et le renouvellement. Les marquages (bande axiale, îlot, zones de stationnement, passages piétons...) et les équipements particuliers sont à la charge du Département.

# ARTICLE 5 - REMISE D'OUVRAGE

A la fin des travaux et avant la réalisation des Opérations Préalables à la Réception (OPR), il sera procédé par le Département à une visite du chantier en présence de la Communauté d'agglomération et de la commune, où il sera fait état des remarques de chacune des parties à prendre en compte par le Maitre d'Oeuvre.

A l'issue de l'année de parfait achèvement, une remise d'ouvrage des aménagements précités hors chaussée RD sera effectuée par le Département au bénéfice de la Commune et de la Communauté d'agglomération suivant leurs compétences. Elle sera précédée d'une inspection des ouvrages à laquelle sera convié le Département, représenté par le responsable de la Maison Technique de Sisteron ou son représentant. Un procès verbal de réception sans réserve sera signé entre les deux parties. Un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) sera remis à la Commune et à la Communauté d'agglomération (DLVA) dans le mois à compter de la date de réception. L'entretien des ouvrages sera effectif par chacune des parties selon leurs compétences dès la date de réception des travaux.

# ARTICLE 6 - DELAIS, PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue sans limitation de durée. Elle pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 12 mois au moins avant la date souhaitée pour son interruption.

Le Département percevra les redevances d'occupation sur son domaine.

Les travaux de réalisation du carrefour-giratoire devront être exécutés et finalisés sur l'année 2019.

# ARTICLE 7 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA CONVENTION

La pièce constitutive de la convention est le présent document, signé par M. le Président du Conseil départemental, M. le Maire d'Oraison et M. le Président de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération.

# ARTICLE 8 - NOMBRE D'EXEMPLAIRES DE LA CONVENTION

La présente convention est rédigée en trois exemplaires originaux remis respectivement à la Commune, à la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération et au Département.

# ARTICLE 9 - ELECTION DE DOMICILE

Les parties élisent respectivement domicile :

- Pour le Département : Hôtel du Département 13, rue du docteur ROMIEU -CS 70216 - 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9.
- Pour la Commune : Hôtel de ville 22 rue Paul Jean 04700 Oraison.
- Pour la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
   Place de l'Hôtel de ville 04100 MANOSQUE.

Fait à Digne-les-Bains, le

Le Président du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, Le Maire d'Oraison

Le Président de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération

René MASSETTE

Michel VITTENET

Bernard JEANMET-PERALTA

## CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

## **RAPPORTEUR: Monsieur le Maire**

# <u>OBJET</u>: Adhésion au groupement de commandes pour la passation des marchés de services de télécommunications

Depuis 2013, la ville de Manosque et la DLVA se sont associées en groupement de commandes en vue d'assurer la couverture de leurs besoins en services de télécommunications.

Le marché lié à ce groupement arrivant à échéance en 2018, la ville de Manosque et la DLVA ont décidé de renouveler cette démarche et de proposer aux autres communes de la communauté d'agglomération d'y participer.

De leur côté, la communauté territoriale Sud Luberon (côtélub) et les communes la constituant souhaitent s'associer à cette démarche de mutualisation.

Ce groupement de commande permettra d'obtenir des conditions financières globalement plus intéressantes pour les prestations à réaliser mais également de mettre en exergue les synergies entre les différentes architectures techniques et ainsi de rendre possible une optimisation des coûts de fonctionnement et une diffusion de services communs aux membres du groupement.

Monsieur le Maire demande donc l'accord de l'assemblée pour adhérer au groupement et pour l'autoriser à signer la convention jointe en annexe qui a pour objet d'arrêter les modalités de fonctionnement de ce groupement.

DISCUSSION: Néant

# DECISION PRISE ADOPTE A L'UNANIMITE

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H 20.

Michel VITTENET Maire d'ORAISON



# CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DES MARCHES DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

#### PREAMBULE:

Dès 2013, la Ville de Manosque et la Communauté d'Agglomération Durance Luberon (DLVA), partageant une volonté commune de saisir les nouvelles opportunités offertes par le secteur des télécommunications, ont décidé de s'associer en groupement de commandes en vue d'assurer la couverture de leurs besoins en services de télécommunications.

Cette association s'est traduite par la ratification d'une convention de groupement, permettant la mise en place d'un marché alloti couvrant les besoins en services de télécommunication.

Cette collaboration a montré toute sa pertinence et a permis à chacun des membres d'optimiser, à périmètre constant, les frais de fonctionnement liés à ces dépenses en services de télécommunication, mais aussi de déployer de nouveaux services autours des thématiques de la convergence et de la mobilité.

Le marché lié à ce groupement arrivant à échéance sur la fin du 3^{et} trimestre 2018, la Ville de Manosque, la DLVA ainsi que les communes la constituant ont décidé de renouveler cette démarche d'association au travers de la création d'un nouveau groupement.

De leur côté, La Communauté Territoriale Sud Luberon (Cotélub) et les communes la constituant souhaitent s'associer à cette démarche de mutualisation de moyens et ont, chacune, exprimé leur souhait d'intégrer ce groupement.

Ce groupement de commande permettra d'obtenir des conditions financières globalement plus intéressantes pour les prestations à réaliser, mais également de mettre en exergue les synergies entre les différentes architectures techniques et ainsi de rendre possible une optimisation des coûts de fonctionnement et une diffusion de services communs aux membres du groupement.

La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Une consultation pour avoir l'aide d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour analyser les besoins des membres du groupement et élaborer le cahier des charges a été effectuée par la DLVA.

FEVRIER 2018

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

## Article 1 : Objet du Groupement de Commandes

La présente convention a pour objet la création d'un groupement de commandes tel que prévu à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, en vue de la passation et l'exécution de marchés pour la fourniture de services de télécommunication.

Les objectifs de ce marché sont :

- D'apporter, en tous lieux et à l'ensemble des utilisateurs, l'accès et la diffusion des services de téléphonie fixe et mobile, aux applications métiers distribuées.
- De renforcer l'efficience du Service, au Public et en interne, en intégrant les nouvelles fonctionnalités induites par l'unification des vecteurs de communication et particulièrement par :
  - o La convergence des communications fixes et mobiles,
  - La convergence "données mobile",
- D'assurer la couverture des autres besoins en services de télécommunication comme :
  - La Fourniture d'Accès au Réseau Internet permanent ou temporaire, pour sites et utilisateurs isolés et services associés
  - La Construction et/ ou l'Exploitation de Liaisons Numériques et Analogiques Spécialisées, de type point à point, toute technologie, à usage téléphonique, de transmission de données, de sécurité, pour les sites hors réseau privé
  - La Fourniture de services d'envoi de SMS de masse
  - La Fourniture de services de communication Machine to Machine par liaison radioélectrique
- D'assurer la pérennité des investissements déjà consentis par les membres, et la qualité du service fourni en assurant :
  - Les missions d'intégration de l'architecture existante et d'exploitation de la solution globale,
  - o Le support aux utilisateurs des membres du groupement.
- De permettre une rationalisation des frais de fonctionnement

Les parties, partageant à la fois des besoins et objectifs similaires, souhaitent s'accorder pour obtenir des conditions financières globalement plus intéressantes pour les prestations à réaliser.

À titre indicatif, les budgets annuels sont estimés pour chacun des membres à :

DLVA + Ville de Manosque : 254 000,00 € TTC

Cotélub : 40.100 € TTC

Les missions du coordonnateur, décrites à l'article 5 de la présente convention, comprendront notamment la passation, la signature et la notification du marché. Les membres du groupement s'assureront, pour ce qui les concerne, de son exécution.

## Article 2 : Modification de la présente Convention

La présente convention peut subir des modifications qui ne sauraient être rétroactives. Ces modifications prennent la forme juridique d'un avenant et doivent être acceptées par l'ensemble des membres du groupement.

### Article 3 : Modalités de fonctionnement du groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son organe délibérant. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

Les membres du groupement seront informés en amont des procédures de mise en concurrence dont la passation est envisagée. Les bons de commandes, concernant chaque membre du groupement de commande, seront validés par eux et réglés par eux après acceptation des prestations.

## Article 4 : Désignation du Coordonnateur

Le coordonnateur du groupement est la DLVA. Il est représenté par Jean-Christophe DRAPRI, Responsable du Service Système d'Informations.

Le siège du coordonnateur est situé Place de l'Hôtel de Ville – 04100 – Manosque - Cedex

## Article 5 : Mission du coordonnateur

Le coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles de la réglementation relative à la commande publique, à l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, ainsi qu'à la signature et à la notification des marchés.

A ce fitre, le coordonnateur devra notamment assurer :

- · La rédaction de l'ensemble des pièces de la consultation,
- · Le lancement de la consultation,
- · Le secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres,
- · La rédaction des rapports d'analyse des offres,
- · L'information des candidats non retenus,
- La signature des marchés et leur transmission au contrôle de légalité,
- · La notification des marchés aux titulaires,

- La passation des éventuels avenants au nom des membres du groupement (Les avenants feront l'objet d'un avis de la CAO du coordonnateur s'ils présentent une augmentation de plus de 5% par rapport au montant initial du marché)
- Le règlement des litiges nés à l'occasion de la passation des marchés ainsi que l'action en justice, tant en demande qu'en défense, (avec la contribution des membres).

Le coordonnateur est responsable de sa mission de mandataire dans les conditions prévues aux articles 1991 et suivants du code civil.

#### Article 6: Obligation des membres du Groupement

Chaque membre du groupement s'engage à exécuter les marchés. A ce titre, chaque partie devra procéder aux opérations de vérification et d'admission ainsi qu'au paiement des prestations commandées.

Les membres du groupement sont seuls compétents pour le suivi et l'exécution des marchés et des bons de commandes qui les concernent. A ce titre, ils concluent les avenants techniques ou les avenants financiers dont le coût est inférieur à 5% du montant du marché.

Chaque membre du groupement désigne un référent technique chargé du suivi de l'exécution du marché.

#### Article 7: Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution du marché est celle du coordonnateur. Des représentants de Cotélub pourront assister à la Commission d'Appel d'Offres.

## Article 8 : Conditions financières

L'ensemble des coûts administratifs (publicité, reprographie, affranchissement...) relatifs au fonctionnement du groupement de commandes est supporté par la communauté d'Agglomération DLVA.

Le groupement de commandes ayant pour but le lancement d'accord cadre à bons de commande, chaque membre prendra financièrement à sa charge le paiement des bons de commande émis. Dans le cas où des avenants à incidence financière devraient être conclus, chaque membre du groupement prendra à sa charge les dépenses le concernant.

La DLVA fait la passation du marché, les communes s'occupent de l'exécution de celui-ci.

La Communauté Territoriale Sud Luberon prendra à sa charge une partie de la dépense pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de mise en place du marché de téléphonie, au prorata du nombre de lignes (fixes, mobiles, etc...).

### Article 9 : Durée

La présente convention de groupement entre en vigueur à sa signature par les représentants des membres du groupement et se terminera à la fin de l'exécution du dernier marché valide.

### Article 10 : Litiges

A défaut d'accord amiable entre les parties, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille – 24 rue Breteuil – 13006 MARSEILLE - tél : 04 91 13 48 13 – fax : 04 91 81 13 87.

FEVRIER 2018 4/5

Fait à Manosque, le....

Pour la Communauté d'Agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération Le Président, Bernard JEANMET-PERALTA

> Pour la Mairie de Manosque Le Maire, Bernard JEANMET-PERALTA

Pour la Communauté Territoriale Sud Luberon Le Président,

> Pour la Mairie de Le Maire

Pour la Mairie de Le Maire

•